

**Compte Rendu Séance du Conseil Municipal  
du 27 mai 2015**

Le vingt-sept mai deux mil quinze à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Michèle SONILHAC, Maire.

Etaient présents : Mme SONILHAC Michèle, M. LECHEVALIER Alain, M. MABIRE Jean-Claude, M. RENOUF Jean-Marie, Mme CAILLOT Sylvie, Mme CHANU Laurence, M. DROUET Yves-Marie, M. FEUARDANT Guy, Mme GAULTIER Marie-Hélène, M. PACILLY Michel, M. TARDIF Philippe, Mme DUTÔT Patricia.

Etaient absents : M. RENAUX Dieudonné, M. MABIRE Edouard (excusé), M. LECONTE Alain (a donné pouvoir à TARDIF Philippe),

Secrétaire de séance : Mme CHANU Laurence

⇒ **Approbation du compte rendu de la séance précédente du Conseil Municipal :**

=====

Aucune remarque n'est exprimée par les membres présents.

⇒ **Ajouts à l'ordre du jour :**

=====

Madame le Maire demande au Conseil, d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Commercialisation 3 parcelles dans la Zone Artisanale Gustave Camberton,
- Commercialisation parcelle de la Zone Artisanale,
- Commercialisation 2 parcelles lotissement Clos d'Aubay,
- Acquisition foncière partielle parcelle C 696,

Ces points porteront les numéros 14, 15, 16 et 17.

⇒ **Informations du Maire :**

- =====
- Elevage du Breuil,
  - Comptage national pêcheurs à pied de loisirs,
  - Recrutement des aides à domicile ADMR,
  - Avancement PRL,
  - Inauguration PRL le 16 juillet 2015,
  - Terrain GARNIER – DP en cours,
  - Terrains des Houguettes (Modification PLU),
  - Salle d'activités scolaires,
  - Association Parents d'Elèves – Achat friteuses et barbecue.

**1 Présentation de la course « Les Sentiers d'Allonne »**

Messieurs Christian AUFRAY et Benjamin de MAGONDEAU, organisateurs de la course « Les Sentiers d'Allonne », présentent au Conseil Municipal le projet de ce Vétathlon, prévu le 24 octobre prochain sur les communes des Moitiers d'Allonne, de Sénoville et de Sortosville-en-Beaumont. Le déroulement de cette course (Véathlon + Trail) ainsi que les fiches d'inscription seront bientôt disponibles sur le site [www.northwestpicture.fr](http://www.northwestpicture.fr), onglet « les Sentiers d'Allonne » .

## **2 Modification délibération 06/10.02.15, création d'une salle d'activités scolaires,**

Madame le Maire demande au Conseil de revoir la délibération 06/10.02.15 en date du 10 février 2015 se rapportant à la création d'une salle d'activités périscolaires.

Cette construction concernant une salle d'activités scolaires,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE de lancer les études pour la création d'un nouveau bâtiment,

CHARGE le Maire de contacter les entreprises pour la maîtrise d'œuvre se rapportant à la construction d'une salle d'activités scolaires au groupe scolaire des Chardons Bleus,

Cette délibération annule et remplace la délibération 06/10.02.15 en date du 10 février 2015.

## **3 Modification délibération 01/02.04.15, salle d'activités groupe scolaire – Choix maîtrise d'œuvre,**

Madame le Maire demande au Conseil de revoir la délibération 01/02.04.15 en date du 02 avril 2015 se rapportant au choix de maîtrise d'œuvre pour la création d'une salle d'activités scolaires.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 1<sup>er</sup> avril 2015 afin d'étudier les offres de Maîtrise d'œuvre pour la création d'une salle d'activités scolaires au sein du groupe scolaire des Chardons Bleus.

Après avoir étudié les différents devis, la commission d'appel d'offres a décidé de retenir la proposition de M. MAHUZIER de Seine Architecture Paris pour la mission complète comprenant la tranche ferme (avant-projet sommaire et permis de construire) et la tranche optionnelle (mission complète).

La rémunération sera établie au prorata du montant HT estimé des travaux compris entre 100 000.00 € et 800 000.00 € avec un pourcentage compris entre 12 % et 8% comme indiqué sur la proposition d'honoraires et déduction d'un montant forfaitaire de 1 950.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE le choix de la commission d'appel d'offres qui a retenu le Cabinet Seine Architecture de Paris pour la mission complète de maîtrise d'œuvre

PRECISE que le montant exact de la rémunération interviendra après la validation de l'estimation du coût des travaux de construction,

AUTORISE le Maire à signer la proposition d'honoraires y relative, et effectuer tous les règlements correspondant à cette affaire.

## **4 Travaux de voirie – Sécurisation et renforcement rue des Devalous,**

Au cours de sa réunion en date du 26 mai 2015 pour les travaux de voirie, la Commission d'appel d'offres a retenu la proposition de l'entreprise MESLIN TP pour un montant HT de 8 964 euro afin d'effectuer les travaux de voirie de la rue des Devalous.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

VALIDE le choix de la commission d'appel d'offres pour les travaux de sécurisation et renforcement de la rue des Devalous pour un montant HT de 8 964 euro,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire et effectuer les règlements correspondants.

## **5 Travaux de voirie – Chemin de la Callouette,**

Madame le Maire présente au Conseil le devis se rapportant travaux de voirie sur le chemin rural de la « Callouette » mitoyen entre Barneville-Carteret et Les Moitiers d'Allonne.

Ce chemin étant fréquemment emprunté par les riverains de l'Impasse de Romont et de l'Impasse de la Carrière les travaux consisteront à la mise en place d'un bicouche.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

ACCEPTE de réaliser les travaux de bicouche sur le chemin rural précité, la commune de Barneville-Carteret ayant donné son accord sur les travaux à réaliser, les frais restant entièrement à charge de la commune des Moitiers d'Allonne,

VALIDE le devis de l'entreprise MESLIN TP pour un montant HT de 3 375 euro,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire et effectuer les règlements correspondants.

## **6 SECMA – Demande de modification convention de droit d'exploitation,**

Le Conseil décide de reporter une nouvelle fois l'objet de cette réunion lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal par manque d'informations.

### **7 Immeuble commerce – Résiliation de bail anticipé par Madame GAUTIER,**

Madame le Maire donne lecture au Conseil d'un courrier émanant de la SCP BLEICHER et BOISSET se rapportant à la résiliation du bail anticipé de l'immeuble-commerce au nom de Madame BASSET Sonia, épouse GAUTIER.

Suite à un entretien avec la locataire,

Le Conseil après avoir reçu les informations nécessaires et après en avoir délibéré, (10 voix pour, 1 voix contre, M. PACILLY, et 3 abstentions Mmes CHANU et DÛTOT et M. TARDIF)

DECIDE de ne pas s'opposer à la résiliation de bail anticipé de l'immeuble commerce lorsque Madame GAUTIER en fera la demande,

PRECISE qu'un préavis de 6 mois (terme échu) et qu'une indemnité correspondant à 6 mois de loyer seront demandés pour la prise en compte de la demande de résiliation anticipée

AUTORISE le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

### **8 Terrains communaux rue des Ecoles -**

Madame le Maire fait part au Conseil que le terrain cadastré B 379 (groupe scolaire) situé derrière les deux logements communaux de la rue des Ecoles pourrait être divisé en vue d'une cession de deux parcelles constructibles. Cette parcelle est située dans la zone UC du PLU.

Le Conseil, après avoir étudié cette affaire et après en avoir délibéré,

- DONNE son accord pour réaliser les études concernant la création de deux terrains constructibles sur la parcelle B 379,

- AUTORISE le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour cette affaire, notamment contacter la SCP SAVELLI, géomètres à Barneville-Carteret pour établir le bornage de deux lots.

### **9 Assainissement collectif 6ème tranche le Meaudenaville de Bas – Contrôles externes, choix entreprise,**

Madame le Maire informe les membres du Conseil que la commission d'appel d'offres s'est réunie le mardi 26 mai 2015 à 18 heures afin de procéder au choix de l'entreprise pour les contrôles externes des travaux d'assainissement collectif du Meaudenaville de Bas – 6<sup>ème</sup> tranche et a retenu la proposition suivante après analyse des offres par le Cabinet SAFEGE, maître d'œuvre :

- AUTOBILAN RESEAUX de Couville pour un montant HT de 4 732 euro.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

VALIDE le choix de la commission d'appel d'offres,

AUTORISE le Maire à signer le marché et toutes les pièces afférentes à ces travaux,

### **10 Assainissement collectif 7ème tranche Romont – Choix maîtrise d'œuvre,**

Madame le maire informe les membres du Conseil que la commission d'appel d'offres s'est réunie le mardi 26 mai 2015 à 18 heures afin de procéder au choix de l'entreprise pour la maîtrise d'œuvre concernant l'assainissement collectif de Romont (7<sup>ème</sup> tranche) et a retenu la proposition suivante :

- Cabinet SAFEGE de Louvigny pour un montant total de marché de HT de 30 323.20 euro

\* 18 228.10 euro HT pour partie travaux de création des réseaux d'assainissement,

\* 12 095.10 euro HT pour enquête auprès des particuliers pour partie branchements.

Le Conseil, après en avoir délibéré, (12 voix pour, 1 abstention M. TARDIF)

DECIDE de retenir la proposition de SAFEGE pour un montant HT de 30 323.20 euro afin de réaliser la maîtrise d'œuvre de l'assainissement collectif de Romont (7<sup>ème</sup> tranche), pour les travaux et les branchements auprès des particuliers,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et effectuer les règlements correspondants.

SOLLICITE l'attribution d'une subvention pour financer la réalisation des travaux de la 7<sup>ème</sup> tranche d'assainissement collectif auprès de :

- M. le Directeur de l'Agence de l'Eau de Basse-Normandie,

- M. le Président du Conseil Général de la Manche, (dossier inscrit au contrat de territoire 2015- 2017).

### **11 Assainissement collectif – 2 demandes de raccordement EU,**

Madame le Maire présente au Conseil les devis reçus en Mairie se rapportant au raccordement eaux usées de deux habitations en construction rue de la Cohue et rue de la Pinabellerie.

Après avoir étudié les propositions, le Conseil après en avoir délibéré,

DECIDE d'accepter les devis de la SAUR pour le raccordement des eaux usées des constructions suivantes :

- 24 Bis rue de la Cohue, pour un montant HT de 1 419.88 euro,
- 14 rue de la Pinabellerie, pour un montant HT de 1 465.84 euro,

AUTORISE le Maire à signer les pièces afférentes à ces dossiers et effectuer les règlements correspondants.

### **12 Lotissement Clos d'Aubay – Travaux VRD, choix des entreprises,**

Madame le maire informe les membres du Conseil que la commission d'appel d'offres s'est réunie le mardi 26 mai 2015 afin de procéder au choix des entreprises pour les travaux VRD du lotissement Clos d'Aubay et a retenu les propositions suivantes après analyse des offres par la SCP SAVELLI, maître d'œuvre :

- Lot 1 : Voirie, terrassements, réseaux gravitaires – Entreprise MESLIN TP de Barneville-Carteret pour un montant HT de 25 637.50 euro,
- Lot 2 : Réseaux souples – Entreprise MESLIN TP de Barneville-Carteret pour un montant HT de 10 990.00 euro.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

VALIDE le choix de la commission d'appel d'offres concernant les travaux VRD du lotissement Clos d'Aubay pour les lots 1 et 2 précités,

AUTORISE le Maire à signer les marchés et toutes pièces afférentes à l'ensemble de ces travaux et effectuer les règlements correspondants.

### **13 Zone Artisanale Gustave Cambernon – Travaux VRD, choix des entreprises,**

Madame le Maire informe les membres du Conseil que la commission d'appel d'offres s'est réunie le mardi 26 mai 2015 à 18 heures afin de procéder au choix des entreprises pour les travaux VRD de la Zone Artisanale Gustave Cambernon et a retenu les propositions suivantes après analyse des offres par la SCP SAVELLI, maître d'œuvre :

- Lot 1 : Voirie, terrassements, réseaux gravitaires, espaces verts – Entreprise LAISNEY de Saint Sébastien de Raids pour un montant HT de 42 005.75 euro, sans option.
- Lot 2 : Réseaux souples – Entreprise LAISNEY de Saint Sébastien de Raids pour un montant HT de 12 775.00 euro.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

VALIDE le choix de la commission d'appel d'offres concernant les travaux de VRD de la Zone Artisanale Gustave Cambernon pour les lots 1 et 2 précités,

AUTORISE le Maire à signer les marchés et toutes pièces afférentes à l'ensemble de ces travaux et effectuer les règlements correspondants.

### **14 Commercialisation 3 parcelles dans la Zone Artisanale Gustave Cambernon,**

Madame le Maire propose au Conseil de mettre en vente les trois parcelles situées dans la Zone Artisanale Gustave Cambernon.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer le prix de ces terrains viabilisés à 18 euro HT le m<sup>2</sup>, soit :

- Lot 1 pour une surface de 1 369 m<sup>2</sup> au prix HT de 24 642 euro et une TVA à la marge de 1 159.71 euro,
- Lot 2 pour une surface de 1 631 m<sup>2</sup> au prix HT de 29 358 euro et une TVA à la marge de 1 381.66 euro,
- Lot 3 pour une surface de 1 232 m<sup>2</sup> au prix HT de 22 176 euro et une TVA à la marge de 1 043.65 euro.

CHARGE le Maire de commercialiser la vente de ces parcelles et demander une promesse d'achat aux acquéreurs potentiels,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires notamment les actes de vente à intervenir auprès de la SCP BLEICHER et BOISSET, notaires à Barneville-Carteret.

### **15 Commercialisation parcelle de la Zone Artisanale,**

Madame le Maire propose au Conseil de mettre en vente la parcelle située dans la Zone Artisanale, face à l'atelier municipal, d'une superficie de 1 407 m<sup>2</sup>.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer le prix de vente de ce terrain à 18 euro le m<sup>2</sup>, soit un montant total de 25 326 euro net vendeur,

CHARGE le Maire de commercialiser la vente de cette parcelle et demander une promesse d'achat à l'acquéreur potentiel,  
AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires notamment l'acte de vente à intervenir auprès de la SCP BLEICHER et BOISSET, notaires à Barneville-Carteret.

### **16 Commercialisation 2 parcelles lotissement Clos d'Aubay,**

Madame le Maire propose au Conseil de mettre en vente deux nouvelles parcelles situées dans le lotissement Clos d'Aubay.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer le prix de ces terrains viabilisés, à savoir :

1. Lot 1 pour une surface de 798 m<sup>2</sup>
2. Lot 2 pour une surface de 811 m<sup>2</sup>.

au prix unitaire TTC de 38 000 euro dont TVA à la marge de 3 166.67 euro.

CHARGE le Maire de commercialiser la vente de ces parcelles et demander une promesse d'achat aux acquéreurs potentiels,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires notamment les actes de vente à intervenir auprès de la SCP BLEICHER et BOISSET, notaires à Barneville-Carteret.

### **17 Acquisition foncière partielle parcelle C 696,**

Monsieur Alain LECHEVALIER rend compte au Conseil de l'entretien avec Madame GOSNET Marie-Louise se rapportant à la proposition de vente à la commune une partie de la parcelle C 696 d'une superficie de 1 950 m<sup>2</sup> située rue des Ecoles.

Cette parcelle est située dans les zones UC et 1AUh du PLU.

Le Conseil, après avoir étudié cette affaire et après en avoir délibéré,

- DECIDE de faire l'acquisition partielle de la parcelle C 696 appartenant à Madame GOSNET pour un montant de 15 euro le m<sup>2</sup>, les frais de bornage et de notaire restant à la charge de la commune,
- AUTORISE le Maire à faire les négociations auprès du vendeur, notamment le prix d'acquisition ainsi que la surface à acquérir

DONNE pouvoir au Maire pour contacter le Cabinet SAVELLI, géomètres à Barneville-Carteret pour établir un plan de bornage et pour lancer les études nécessaires à cette acquisition.

### **Questions diverses**

- Terrain Hattainville.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures

Affichage : 20.05.2015 - Convocation 20.05.2015

Conseillers en exercice : 15 – Présents 12 – Votants 13

Aux Moitiers d'Allonne, le 28 mai 2015  
Le Maire, Michèle SONILHAC